

Rapport annuel sur l'état de la France (RAEF) 2024

Visuel



Formation de travail :

[Commission Économie et finances](#)

Mode de saisine :

Saisine permanente

Saisine confiée chaque année à une section ou à une commission

Type de texte(s) :

Avis

Ensemble de préconisations élaboré par une formation de travail et voté en plénière

Partager

[Partager sur Facebook](#)

[Partager sur X](#)

[Partager sur LinkedIn](#)

[Partager par mail](#)

Rapporteure :

Photo



[Claire THOURY](#)
[Groupe des Associations](#)

Avancement :

Date de début

21/03/2024

Date du vote

23/10/2024

28%

Discussions générales

Le bureau du CESE détermine la formation de travail chargée de préparer le projet d'avis ou l'étude

Examens du texte

Le projet d'avis ou d'étude est débattu par l'ensemble des membres.

Vote

La formation de travail vote le projet d'avis avant sa présentation en plénière ou le projet d'étude avant sa présentation en plénière.

Présentation

Description

Le Conseil économique, social et environnemental rend chaque année son Rapport annuel sur l'état de la France (RAEF). L'objectif du RAEF est de comprendre l'état d'esprit des Françaises et des Français. En croisant le ressenti de la population, des expertises de terrain, et des données issues des nouveaux indicateurs de richesse. Le RAEF pose un diagnostic sur l'état de la société et ses préoccupations, et dessine des pistes d'actions.

[Lire le Rapport 2023](#)

Calendrier

mer

3



Rapport annuel sur l'état de la France (RAEF) 2024

Type d'évènement

Agenda des Travaux et Auditions

Note de cadrage : pour examen et adoption.

Formation de travail concernée :

[Commission Économie et finances](#)

mer

17



Rapport annuel sur l'état de la France (RAEF) 2024

Type d'évènement

Agenda des Travaux et Auditions

[Auditions](#)

Formation de travail concernée :

[Commission Économie et finances](#)

[Imprimer](#)

Partager

[Partager sur Facebook](#)

[Partager sur X](#)

[Partager sur LinkedIn](#)

[Partager par mail](#)

[Voir toutes les saisines](#)

© - copyright CESE - Mai 2024